



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION  
DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE  
A L'OCCASION DES ANIMATIONS FRAICH'ATTITUDE  
LE MERCREDI 9 JUIN 2010**

*EH/BD  
APM 10/0537*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par le Service Santé de la Ville de ROYAN,*

*Considérant qu'il importe de permettre le bon déroulement des animations à l'occasion de la semaine FRAIC'ATTITUDE qui se dérouleront sur la place Charles de Gaulle, le mercredi 9 juin 2010,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : A l'occasion de la semaine Fraic'Attitude 2010, dans le cadre du programme EPODE (Ensemble, Prévenons l'Obésité Des Enfants en association avec l'INTERFEL (Interprofession des Fruits et Légumes Frais), des animations sont autorisées sur la place Charles de Gaulle, le mercredi 9 juin 2010, de 10h00 à 19h00.*

*ARTICLE 2 : Le stationnement d'un camion magasin « kiosque des saveurs » de l'IRQUA (Institut Régional de la Qualité Agro-alimentaire Poitou-Charentes) sera autorisé sur la place Charles de Gaulle, ainsi que l'installation des trois tivolis pour les dégustations de fruits frais, des « ateliers » animés par des élèves en diététique, des jeux pour les enfants autour des fruits et légumes, etc... le mercredi 9 juin 2010, de 10h00 à 19h00,*

*ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 18 mai 2010*

*Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 20 mai 2010*

*Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint délégué,  
Didier BESSON*